

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 040915

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00608 Société : RAN 8h263
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : FALEL Mohamed
 Date de naissance : 01/01/45
 Adresse : Hay Al Inara 1 Rue Al Nis Cor
 Tél. : 0661179081 Total des frais engagés : 701,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/08/2021
 Nom et prénom du malade : FALEL Mohamed Age: 76
 Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : hypertrophie prostate
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 9

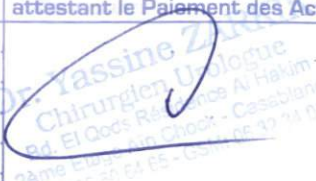
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 30/08/21
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30.8.2021	Cs + Chirurgie		400,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

30/08/2021

420,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM

PC

IM

IV

Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD

SOINS DENTAIRES

Dents
Traitées

Nature des
Soins

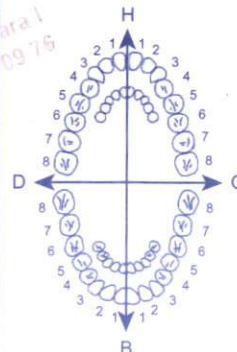
Coefficient

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H
25533412 21433552
00000000 00000000
D 00000000 G
35533411 11433553
B

(Création, remont, adjonction)

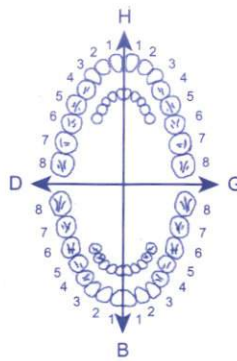
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Yassine ZARKIK

Chirurgien Urologue

Diplômé de la faculté de médecine de Lausanne

Ancien chef de clinique au CHUV Lausanne Suisse

Ancien Médecin Chef service Urologie à l'hôpital du valais - Suisse



الدكتور ياسين زريق

جراحة الكلى والمسالك البولية

أخصائي الجهاز البولي والتناسلي

خريج كلية الطب بلوزان - سويسرا

رئيس قسم الطب والجراحة سابقا بمستشفيات واليس - سويسرا

ORDONNANCE

Casablanca le : 30.8.2024

M. FALEL Mohamed

193,20 + 109,80 = 302,80

1) Contiflo - 2d

108,00

2) Veca 5g

1/2 g 3 fois le soir

419,80

CONTIFLO®

PPV: 100DH76

PPV: 193DH10

PHARMACIE MOUHSSINE
MOUHSSINE Leila
934, Av. 2 Mars Prolongée Inara I
Casablanca - Tél: 05 22 50 64 65 - 05 22 50 64 65

Dr. Yassine ZARKIK
Chirurgien Urologue
Bd. El Qods Résidence Al Hakim
2ème Etage Ain Chock - Casablanca
Tél: 05 22 50 64 65 - GSM: 06 32 34 08 08

LOT : 8611
UT. AV : 04-24
P.P.V : 108 DH 00

Dr. Yassine ZARKIK
Chirurgien Urologue

Diplômé de la faculté de médecine de Lausanne
Ancien chef de clinique au CHUV Lausanne Suisse
Ancien Médecin Chef service Urologie à l'hôpital du valais - Suisse



الدكتور ياسين زريق
جراحة الكلي و المسالك البولية

أخصائي الجهاز البولي و التناسلي
خريج كلية الطب بلوزان سويسرا
رئيس قسم الطب و الجراحة سابقا بمستشفيات واليس سويسرا

Casablanca le: 30/08/2021

Mr. FALEL MOHAMED

Facture n°2021-08-30*2

Code	Description	Quantité	Prix	Sous-total
Visite du 30/08/2021				
Cs	Consultation	1	200.00	200.00
Echographie	Appareil Urogénital	1	200.00	200.00
			Total	400.00

Arrêté le présent document à la somme de :
Quatre cent dirham(s).

Dr. Yassine ZARKIK
Chirurgien Urologue
Bd. El Qods Résidence Al Hakim
2ème Etage Ain Chock - Casablanca
Tél: 05 22 50 64 65 - GSM: 06 32 34 08 09

Dr. Yassine ZARKIK
Chirurgien Urologue

Diplômé de la faculté de médecine de Lausanne
Ancien chef de clinique au CHUV Lausanne Suisse
Ancien Médecin Chef service Urologie à l'hôpital du valais - Suisse



الدكتور ياسين زركيق
جراحة الكلي والمسالك البولية

أخصائي الجهاز البولي والتناسلي
خريج كلية الطب بلوزان - سويسرا
رئيس قسم الطب والجراحة سابقا بمستشفيات واليس - سويسرا

Casablanca le : 30/08/2021

Patient(e): **FALEL MOHAMED**

Age : **72 ans**

ECHOGRAPHIE DE L' APPAREIL URINAIRE

INDICATION :

prostatisme obstructif et irritatif

TR: prostate souple sans nodule suspect

RÉSULTATS:

- Rein droit en place, de taille normale, bien différencié et de contours réguliers sans dilatation des cavités excrétrices et sans image de lithiase échographiquement décelable.
- Rein gauche en place, de taille normale, bien différencié et de contours réguliers sans dilatation des cavités excrétrices et sans image de lithiase échographiquement décelable.
- La vessie est en réplétion satisfaisante, à paroi fine et à contenu transonore sans masse ni polype mis en évidence.
- prostate homogène hypertrophique , d'un volume augmenté à 45ml.
- RPM non significatif.

AU TOTAL : (dans les limites de cet examen)

- hypertrophie de la prostate 45ml

